Comment *juger* en matière de *rémunération* ?

Approche comparative franco-allemande

colloque | **Université** de Strasbourg

30 novembre 2018 | 9 h - 18 h

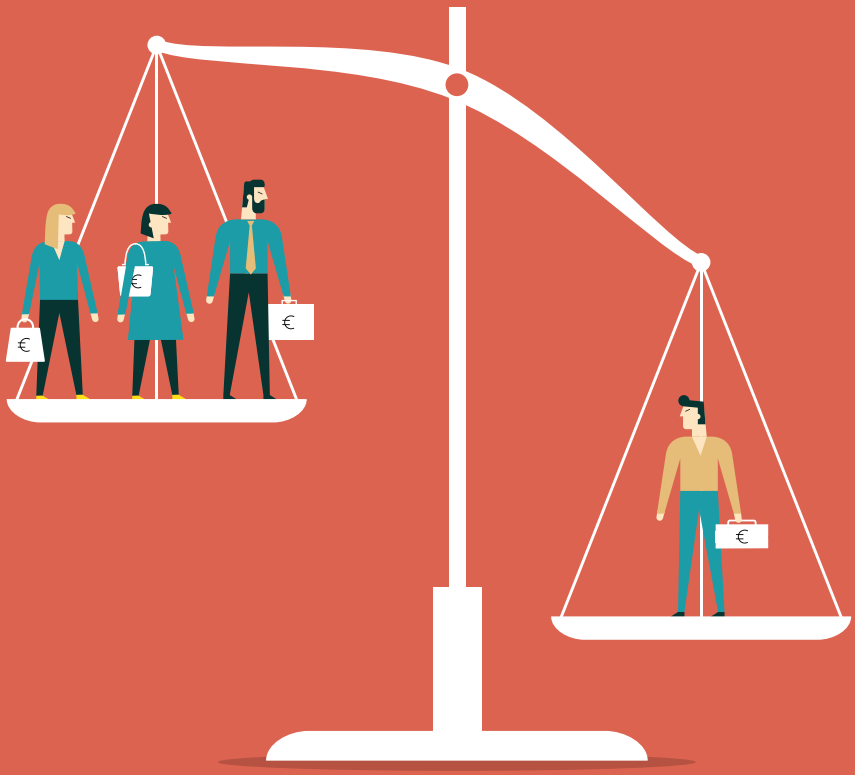

Institut du **travail** Université de Strasbourg

Groupe d'étude **franco-allemand** sur le **contentieux** du **travail**

Comment *juger* en matière de *rémunération* ?

Approche comparative franco-allemande

Vendredi 30 novembre 2018

« Pouvoir d'achat », « coût du travail », « inégalités ». Comme l'exprime le champ lexical de la rémunération, celle-ci est au cœur des relations de travail et intéresse tous les acteurs : salariés et employeurs, organisations syndicales et associations patronales, autorités étatiques et juges du travail. Parmi ces acteurs, le rôle des juges attire particulièrement l'attention. Confrontés quotidiennement aux enjeux sociaux et économiques de la rémunération du travail, comment tranchent-ils les questions juridiques qui leur sont soumises ? Leurs analyses sont-elles le fruit de leur culture juridique, ou puisent-elles leurs origines dans les particularités sociales, économiques ou managériales de leur pays ?

Ces questions seront au centre du colloque du 30 novembre 2018, qui clôt un projet de recherche franco-allemand de deux ans, auquel ont participé des universitaires, des professionnels et de jeunes chercheurs des deux pays, réunis au sein du Gefact (Groupe d'étude franco-allemand sur le contentieux du travail).

La journée sera ponctuée de plusieurs moments d'échanges avec la salle, permettant aux participants d'intervenir dans le débat.

Toutes les interventions seront effectuées en français.

9 h | Accueil des participants

9 h 15 | **Ouverture**
Joern Pütz, vice-président délégué aux relations franco-allemandes de l'Université de Strasbourg,
vice-président recherche Eucor - Le Campus européen

Introduction

9 h 30 | **Être juge du travail : entre questionnements juridiques et préoccupations socio-économiques**
Pierre Bailly, doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation
Daniele Reber, juge à la cour d'appel du travail de Berlin

10 h 30 | Pause

11 h | **Panorama des enjeux sociaux et économiques de la rémunération du travail**

France-Allemagne : état des lieux de la question salariale
Michèle Forté, économiste, maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Les stratégies syndicales en matière de rémunération : l'exemple d'IG Metall
Marcus Kahmann, sociologue, chercheur à l'Institut de Recherches Économiques et Sociales

12 h | Repas libre

Bilan de la recherche

13 h 30 | **Le salaire minimum légal**
Benjamin Dabosville, juriste, maître de conférences à l'Université de Strasbourg
Mathias Maul-Sartori, docteur en droit, juge au tribunal du travail de Frankfurt-sur-Oder

14 h 30 | **L'articulation entre contrat de travail et accords collectifs en matière de rémunération**
Marie-Cécile Escande-Varniol, juriste, maître de conférences HDR à l'Institut d'études du travail de Lyon, Université Lumière Lyon 2
Raphaël Callsen, docteur en droit, avocat au barreau de Berlin

15 h 30 | Pause

16 h | **L'égalité dans la rémunération**
Nicolas Moizard, juriste, professeur à l'Université de Strasbourg
Judith Brockmann, juriste, professeure à l'Université de Hambourg

17 h | **Propos conclusifs**
Yves Struillou, directeur général du travail

18 h | Fin du colloque

Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme - Alsace (Misha)
5, allée du Général Rouvillois / 67000 Strasbourg
Station de tram : « Observatoire »

→ Entrée libre sur inscription
(dans la limite des places disponibles)
contact : 03 68 85 87 00
tiphaine.garat@unistra.fr

Conception graphique : Céline Emonet (d'après une illustration de Sorbetto) - Impression : Dali

En partenariat avec

ciera
CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR L'ALLEMAGNE

Cres
Droit, religion, entreprise et société

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL